Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2018/67

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 SEPTEMBRE 2018

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU DISPOSITIF DE CADRAGE DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS BIATSS (ANNÉE 2018)

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 07 septembre 2018 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,
Vu Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires : article 20,
Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 créant un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,
Vu l'arrêté du 27 août 2015 d'application du décret créant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu l'arrêté ,
Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIPSEEP),
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➢ Après en avoir délibéré,

➲ *APPROUVE* le dispositif de cadrage du régime indemnitaire des personnels Biatss (année 2018), tel que présenté en note ci-jointe.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 07 septembre 2018.

Nombre de membres présents	**22**
Nombre de membres représentés	**11**
Nombre d'abstentions	**8**
Nombre de suffrages exprimés	**25**
Nombre de votes pour	**13**
Nombre de votes contre	**12**

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 02/10/2018

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 24/09/2018